

## Domaine Santé

## Filière Technique en radiologie médicale

## Construction de l'identité TRM

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO370. 2101.F.22

Degré d'études :  Bachelor  Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

Crédits ECTS : 3

Type :  Module obligatoire  Module optionnel obligatoire  Module facultatif  
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :  Module sur 1 semestre  Semestre d'automne  
 Module sur 2 semestres  Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :  Français  Allemand  Anglais

## 2. Prérequis

Avoir validé tous les modules de la 1<sup>ère</sup> année BSc et la FP 1  Avoir suivi le/les modules  Pas de prérequis  
 Autres :

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé.*[https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

## Rôles majeurs exercés

Rôle d'expert-e  Rôle de leader  Rôle d'apprenant et de formateur-trice  
 Rôle de communicateur-trice  Rôle de promoteur-trice de la santé  Rôle de professionnel-le  
 Rôle de collaborateur-trice

## Compétences principales (PEC 2022 TRM)

- Ab1-Ab4-Ab6-Ab7
- Bb2-Bb3
- Cb1-Cb3
- Db3
- Eb1-Eb2-Eb3-Eb4
- Fb2-Fb3-Fb4-Fb5
- Gb1-Gb2-Gb3

## Objectifs généraux d'apprentissage

- Identifier les processus de construction de l'identité professionnelle
- **Exercer dans diverses approches les processus de construction de l'identité professionnelle**
- Identifier les concepts clés et les enjeux de la durabilité dans le contexte de la radiologie
- **S'interroger sur les transformations identitaires liées aux contextes de l'étudiant-e apprenant TRM**
- Construire une posture réflexive en regard de son action professionnelle à travers les méthodes d'analyse des pratiques et de l'activité
- Esquisser une délibération sur les dilemmes éthiques posés par des situations professionnelles
- Discuter les enjeux socio-écologiques en interrogeant son rôle et sa propre responsabilité en la matière
- **Consolider une posture réflexive en regard de son action professionnelle à travers les méthodes d'analyse des pratiques et de l'activité**
- Mettre en pratique un positionnement professionnel éthique en tenant compte du cadre légal
- Exercer sa capacité d'adaptation et son leadership en ajustant ses stratégies d'apprentissage en fonction des situations rencontrées
- Affirmer son leadership en s'engageant dans une perspective de développement professionnel continu et d'amélioration des prestations

## 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

## Contenus

- Les contenus d'apprentissage et les productions attendues sont décrits dans les syllabus respectifs.

## Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Ateliers
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques

**Exigences de fréquentation :**

- **Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques.**  
Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.
- **Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.**
- **Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.**

---

**5. Modalités d'évaluation et de validation**

---

L'évaluation du module repose sur :

- A. Evaluations écrites.
- B. Evaluations orales.
- C. Autres

- Période : périodes de validation du 1<sup>er</sup> semestre, en principe semaines 6 et 7 (2024), ainsi qu'éventuellement en cours de semestre.

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) (B) et (C) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

---

**6. Modalités de remédiation et de répétition**

---

**Remédiation**

Remédiation possible en cas de note Fx au module  Pas de remédiation

- Modalités : la remédiation porte les parties d'examens jugées insuffisantes: note(s) comprise(s) entre 3.45 et 3.94
- Période : selon le calendrier des remédiations accessible aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

**Répétition**

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

---

**7. Bibliographie principale**

---

- Une bibliographie sera présentée aux étudiants au début du module et complétée durant le module.
- Elle figure dans les syllabus respectifs.

---

**8. Responsable de module**

---

**Responsable :** Mme Azal Al-Musibli

**Enseignants :**

- Ils sont nommés dans les syllabus respectifs.

Descriptif validé le 18 septembre 2023 par :

Barada Marin  
Responsable de la filière